



## DOSSIER DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Valable du 01/09/2015 au 01/07/2016

À remplir uniquement par les contribuables résidant à  
Pour bénéficier de l'application du Quotient Familial pour l'accueil de loisirs, ce dossier devra être complété et transmis à l'Ifac 78 accompagné des pièces justificatives.

Tout dossier incomplet sera retourné

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

### CALCUL DU BAREME

A partir de l'avis d'impôt sur le revenu de 2014

Le quotient familial s'obtient en divisant le revenu imposable du foyer fiscal par le nombre de part(s).

Calcul du nombre de part(s) de votre foyer fiscal :

- Couple marié = 2 parts
- Personne seule célibataire, divorcée, séparée, veuve, concubine = 1 part
- Ajouter  $\frac{1}{2}$  part par enfant, pour les deux premiers
- Ajouter 1 part supplémentaire pour le 3<sup>e</sup> enfant à charge et les suivants

### QUOTIENT FAMILIAL (QF) :

- |                     |           |                          |
|---------------------|-----------|--------------------------|
| ➤ Moins de 800 €    | Tranche 1 | <input type="checkbox"/> |
| ➤ De 800 € à 1700 € | Tranche 2 | <input type="checkbox"/> |
| ➤ Plus de 1700 €    | Tranche 3 | <input type="checkbox"/> |

L'absence de dossier de quotient familial entraîne l'application du tarif correspondant à la tranche 3